

Rapport annuel

2016

Message du comité

2016 fût incontestablement une année charnière pour notre Association. Le comité s'est réuni à sept reprises et a travaillé sur différents dossiers qu'il serait impossible de résumer. Les statuts de l'Association ainsi que le règlement nous ont beaucoup occupés. Quelques sujets, comme par exemple le rétablissement de la transparence dans nos comptes, le système de gestion de la qualité, l'outils de saisie des prestations, ont permis de régler les différents points opérationnels ouverts.

Sur la deuxième partie de l'année, nous avons œuvré à suivre l'évolution des travaux ainsi qu'à définir les nouveaux grands projets qui nous occuperont, comme la mise en place d'un conseil d'éthique, la préparation à la retraite du personnel soumis aux statuts de l'AVALEMS ou encore la volonté de mener une réflexion de fond sur la prise en charge des situations psycho-gériatriques et des soins palliatifs. Le comité a ainsi précisé sa stratégie pour l'année 2017, qui sera vraisemblablement l'année des lancements de travaux destinés à améliorer encore la prise en charge des résidents.

Il convient par ce petit message d'adresser nos remerciements les plus sincères à tous les membres de l'Association et particulièrement aux membres des commissions qui ont fait un travail colossal et très apprécié durant cette année. Toute l'équipe de notre secrétariat général s'est également engagée au quotidien afin de soutenir les membres et donner un rythme aux projets de notre Association. Nous avons pu compter sur vous tous en 2016 et c'est la raison qui explique les belles réalisations accomplies.

Dans le rapport annuel 2015, nous avons pris l'engagement de permettre un changement de vocabulaire. Au sein du comité, nous ressentons que nous avons atteint cet objectif chaque fois que nous nous rencontrons. Les séances de notre comité se sont transformées en séance de travail sur des thématiques stratégiques, le plus souvent liées à la prise en charge des résidents. Il s'agit d'une confirmation que nous allons dans le bon sens, qui nous laisse entrevoir d'innombrables projets pour le futur.



Georges-Albert Héritier
Président



Dr. Franz Schmid
Vice-Président



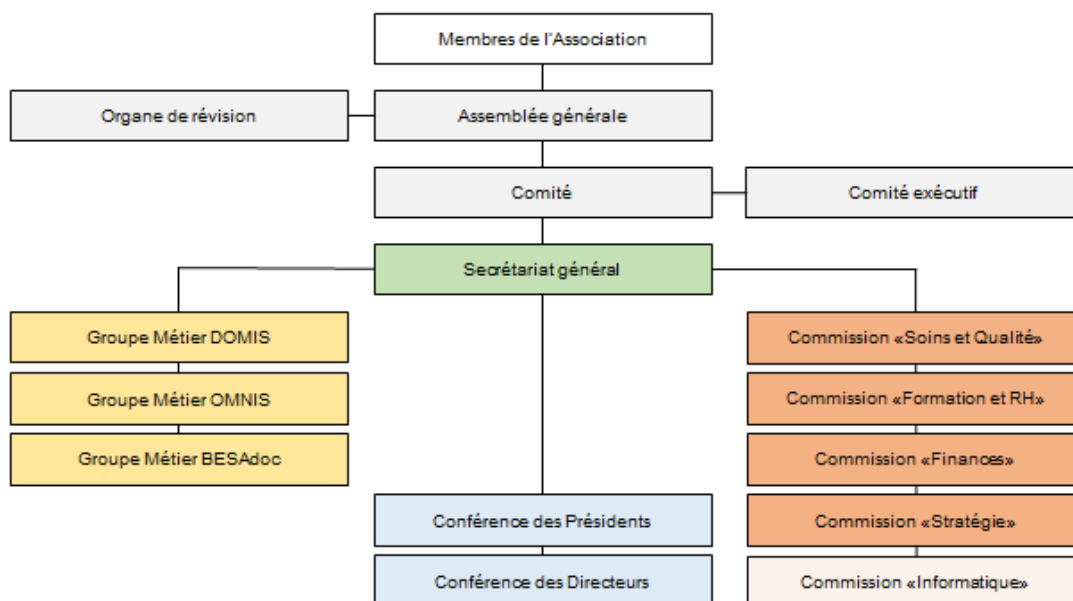
Arnaud Schaller
Secrétaire général

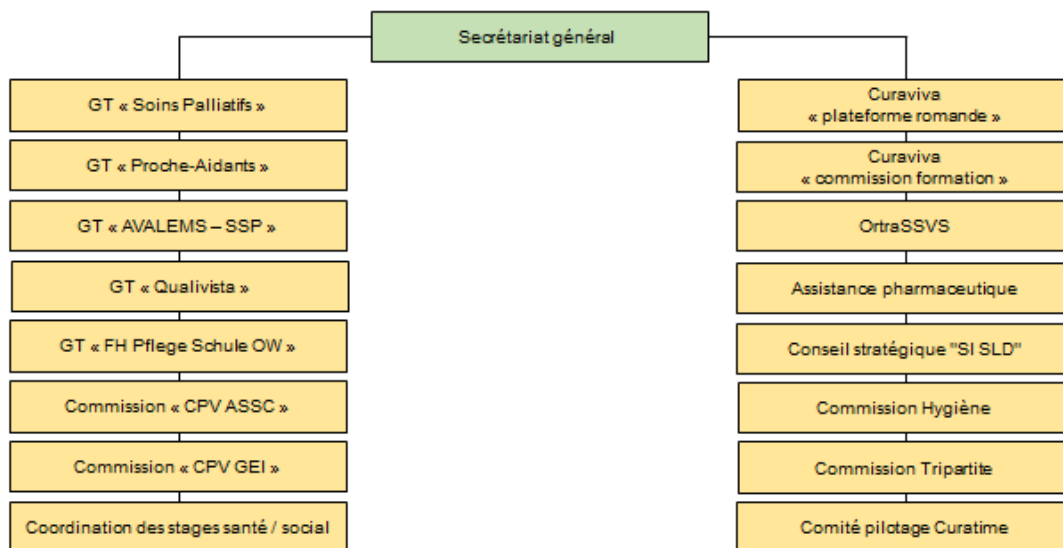
L'AVALEMS en quelques chiffres

Nombre de membres	40
Nombre de sites exploités	49
Nombre de lits	3'077
Nombre de nuitées BESA	11'164'39
Nombre d'employés	4'067
Nombre d'employés EPT	2 580.15
Nombre d'apprentis	Env. 150
Chiffre d'affaire cumulé	Env. 300 millions

Source : données des membres AVALEMS

Les organes de l'AVALEMS





Les faits marquants

Voici ci-dessous les principaux faits qui ont marqué notre Association en 2016 :

- Entrée en vigueur des statuts révisés de l'AVALEMS
- Entrée en vigueur du règlement financier de l'AVALEMS
- Acceptation par l'AG des statuts du personnel révisés
- Mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité
- Succès du premier EMS pour l'attestation « Qualivista Valais »
- Premiers résultats liés aux répartitions LAMal/non LAMal (CuraTIME)
- Déploiement du nouveau site internet et intranet de l'AVALEMS
- Organisation du débat « Peut-on choisir sa mort en EMS? » au CERM avec le soutien de Canal 9
- Acceptation par l'AG du concept et budget informatique 2017 – 2021
- Négociations avec Tarifsuisse, HSK, CSS et Pharmavalais pour l'assistance pharmaceutique
- Introduction de la fonction de Président d'honneur
- Déménagement des locaux de l'AVALEMS

Rapport annuel de la commission « finances »

La commission « Finances » se compose de 6 membres et du secrétaire général Monsieur Arnaud Schaller. Ces membres sont : Nicolas Kaufmann, Christian Rey, Sylvie Luyet, Damien Petrucci, Claude Crettol, Christian Venetz. La première réunion a eu lieu le 3 mai 2016 où le cahier des charges de la commission ainsi qu'une liste de tâches prioritaires ont été adoptés. Elle s'est réunie à de nombreuses reprises durant l'année 2016. Quelques membres ont été délégués pour différentes tâches de négociation. Les travaux de la commission ont porté sur le contrat d'hébergement, le forfait « Lima », le plan comptable, les directives en comptabilité financière et analytique et les PC.

Contrat d'hébergement

La commission « Finances » a revu le contrat d'hébergement à la lumière des dernières difficultés rencontrées, du contrat type proposé par l'AVALEMS et d'autres modèles de contrats. Il a été traduit et sera soumis très prochainement au service de la santé publique pour avis. Ce contrat est modulable et permet donc d'inclure ou d'exclure des prestations avec des tarifs différents pour s'adapter aux différentes organisations et ainsi respecter l'autonomie des établissements.

Les discussions ont par exemple porté sur la dénomination de la somme à verser à l'entrée d'un résident (c'est une avance sur frais et non pas une garantie de loyer), la notion de refus ou d'acceptation du suicide assisté à inscrire...

Le forfait « Lima »

L'AVALEMS est toujours dans l'attente d'une décision du tribunal administratif fédéral. Afin d'éviter un vide conventionnel, la commission « Finances » a rencontré la CSS qui propose une convention administrative et tarifaire. Dans le respect des statuts de l'AVALEMS, cette convention a été envoyée aux membres pour ratification. Les assureurs de Tarifsuisse ne souhaitent malheureusement pas combler ce vide conventionnel. Des recommandations au niveau de la comptabilisation de ces forfaits ont été émises dans la communication aux membres n° 20.

Un avenant prolongeant de 2 ans le contrat d'assistance pharmaceutique avec les assureurs HSK, Tarifsuisse et CSS a été négocié.

Le plan comptable et les directives en comptabilité financière et analytique

Suite à une rencontre avec le SSP et des demandes exprimées par certains Directeurs, il serait souhaitable de revoir le plan comptable et les directives afférentes, notamment à la lumière des changements induits par « CuraTIME », mais aussi plus généralement, au sujet des provisions, des investissements et des compositions des Unités Finales d'Imputation (UFI) pour les soins LAMal et non LAMal en lien avec les recommandations de Curaviva.

Les Prestations Complémentaires (PC)

Différentes démarches ont été conduites par une délégation de la commission « Finances » auprès de la Direction de la Caisse de Compensation du Valais en faveur d'un versement des PC directement aux EMS. Durant cette séance, il est apparu que le cadre-légal ne permettait pas un changement de flux sans modification de celui-ci.

Afin de clarifier les différents points ouverts au niveau juridique, la commission a demandé un avis de droit. Ce dernier, qui a été remis aux membres pour information, a confirmé que ce changement de flux n'était pas réalisable sans adapter des textes de lois au niveau fédéral. L'AVALEMS et la commission « Finances » ont ainsi abandonné les travaux concernant cette mesure comme annoncé dans la communication aux membres n° 21.

Nicolas Kaufmann, Président de commission

Rapport annuel de la commission « Personnel et formation »

- Cette commission, constituée en début d'années 2016 en respectant l'équilibre entre les régions, la grandeur des EMS et la fonction de ses membres, s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année 2016. La première séance a eu lieu le 9 mars. Le 6 avril, s'est tenue une séance en collaboration avec le SSP. Pour la séance du 15 juin, les présidents des commissions « Finances » et « Soins et qualité » ont été invités.
- Le premier grand travail de la commission a été de s'atteler à la révision du statut du personnel. Le nouveau statut du personnel a été accepté lors de l'Assemblée générale du 23 juin et approuvé par le DSSC en date du 5 septembre. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.
- La classification du personnel a également été traitée au sein de la commission. Ce travail a débuté lors de la séance du 20 avril. Après une consultation lancée auprès des membres et une proposition de classification par la commission devant être validée lors de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre, il a été décidé que la classification du personnel allait de pair avec la dotation du personnel et qu'il était donc plus judicieux d'aborder ces deux sujets lors de la prochaine Assemblée générale.
Extrait du Pv de l'AG « ...malgré les avancées faites par la commission « RH et Personnel » pour l'élaboration de la classification du personnel, il faut encore tenir compte des remarques et amendements. Le comité propose donc d'aborder la révision de la classification du personnel lors de la prochaine Assemblée générale, en même temps que la dotation en personnel, et par conséquent de supprimer ce point de l'ordre du jour. »
- Grâce au travail de la commission, il a été possible de publier, au mois de novembre, des modèles de contrats de travail sur l'intranet du site de l'AVALEMS.
- La commission a participé au groupe de travail « Filière ES » à Viège.
- La commission a également traité divers demandes de directeurs, notamment concernant les équivalences ASSC et les reconnaissances de formations.

Jean-Michel Bagnoud, Président de commission

Rapport annuel de la commission « Soins et Qualité »

La première séance de la commission « Soins et Qualité » a eu lieu le 17 mars 2016. La commission est composée comme suit: Markus Lehner (Martinsheim), Valériane Grichting (AVALEMS), Nathalie Aeberhard (Foyer Saint-Jacques), Ingrid Grand (Josefheim), Marco Volpi (Les Résidences Saint-Pierre), Rose-Marie Steffen (Sankt-Mauritius) und Reinhard Venetz (Seniorenzentrum Naters). Selon le cahier des charges, la commission est compétente pour élaborer des thèmes, des recommandations et des consultations touchant au domaine de la qualité et des soins. La commission s'est rencontrée à trois reprises en 2016. Des séances de coordination avec le Service de la santé publique et d'autres commissions auxquelles ont pris part certains membres de la commission ont en outre eu lieu.

Directive sur l'accès à des soins appropriés dans le cadre des soins de longue durée

Conformément à ce que stipule la planification des soins de longue durée 2016 - 2020, les critères d'admission en établissement médico-social ont été définis dans le cadre d'une directive. Ces critères d'accès ont été établis par la commission « Soins et Qualité » au cours de plusieurs séances. Ces définitions ont servi de fondement à la commission cantonale qui a ensuite transposé ces critères dans une nouvelle directive. Cette dernière est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Pour ce qui est de la mise en œuvre, l'autonomie et la flexibilité des établissements médico-sociaux a été préservée.

Convention cantonale sur les prestations psychogériatriques dans les établissements médico-sociaux

Un autre objectif est de conclure avec les services psychogériatriques de l'Hôpital du Valais une convention au sujet des prestations qu'ils fournissent en EMS. Un premier état des lieux a été effectué. Il est apparu que la manière de gérer ces prestations dans les EMS valaisans varie fortement d'un établissement à l'autre. Les travaux sur cette question seront poursuivis en 2017.

Autres travaux

Des sujets tels que la convention avec Pharmavalais, la coordination avec la commission « Formation et RH », Qualivista ou autres questions qualitatives ont été abordés au cours des différentes séances.

Perspectives

La commission est également représentée dans le groupe de travail cantonal sur les soins palliatifs par Arnaud Schaller et Markus Lehner. Leur tâche sera de coordonner et concrétiser ce domaine avec la commission « Soins et Qualité ».

Markus Lehner, Président de commission

Les prises de positions publiques

Avenir Suisse : de nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées

Le Think Tank Avenir Suisse, par son auteur Jérôme Cosandey, a publié une étude sur les nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées. Basée sur des statistiques et des comparatifs de pratiques, elle permet d'aborder l'organisation des prestations destinées aux personnes âgées avec une vision globale. L'AVALEMS a décidé de l'analyser et de faire le lien avec certains projets en discussion dans le Canton du Valais.

L'AVALEMS demande que les moyens financiers alloués aux EMS par le Canton du Valais soient maintenus au niveau actuel, voire adaptés en cas d'introduction de nouvelles exigences qualitatives. La dotation en personnel doit correspondre à la nouvelle réalité. L'AVALEMS exige que la décision d'intégrer un nouveau résident dans l'EMS reste de la compétence de chaque établissement. L'état de santé et la situation sociale sont évidemment analysés en priorité, mais l'appartenance régionale et les connaissances linguistiques doivent également être considérées. L'AVALEMS propose que les prestations complémentaires soient versées directement aux EMS pour les parts qui leur sont attribuées. Ce flux permettrait de décharger les résidents d'un fardeau administratif tout en garantissant que ces fonds sont utilisés conformément à leur allocation.

Rapport de la commission de gestion sur le « Home St-Sylve de Vex »

Suite aux problématiques isolées qui ont entachés certains EMS valaisans ces dernières années, une commission du Parlement cantonal s'est penchée sur la gestion des établissements médico-sociaux. L'AVALEMS souhaite prendre position sur les recommandations émises par la commission de gestion et informer les députés valaisans sur une mesure, en cours de mise en œuvre, concernant l'introduction d'un système de management de la qualité dans tous les EMS valaisans.

L'AVALEMS soutient la mise en place d'une plateforme dédiée au lanceur d'alerte et partage l'avis de la commission de gestion en soutenant également le projet de loi fédérale sur les professions de la santé. L'AVALEMS rejette la mesure proposée concernant les certificats de bonnes mœurs et l'extrait du casier judiciaire. Elle ne permet pas de garantir qu'aucun cas n'interviendra dans le futur, engendre des effets financiers et organisationnels problématiques tout en étant très difficilement applicable dans le contexte qui est le nôtre. L'AVALEMS rejette la recommandation relative aux interlocuteurs des comités décisionnels Cette question est de la compétence de chaque institution dans le respect strict des principes de bonne gouvernance. L'AVALEMS estime qu'il n'est pas nécessaire d'engager une deuxième infirmière de santé publique dans la mesure où le système de management de la qualité livrera des rapports complets, professionnels et indépendants quant à la bonne gestion de chaque EMS valaisan. L'infirmière de santé publique pourra, à l'aide de ces résultats, mieux orienter ses visites de contrôle et travailler de manière encore plus efficace, puisqu'un audit neutre aura déjà été réalisé par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS).

Assistance au suicide dans les EMS valaisans

La thématique de l'assistance au suicide trouve fréquemment écho dans le débat politique et médiatique. Prochainement, une motion sera débattue au Grand Conseil valaisan afin de modifier le cadre légal dans

le but « d'encadrer et de règlementer la pratique de l'aide au suicide dans les EMS et hôpitaux sur le modèle en vigueur dans le canton de Vaud ».

L'AVALEMS s'oppose fermement à légiférer sur la question de l'assistance au suicide dans les établissements médico-sociaux valaisans. La liberté et l'autonomie de chaque institution doivent être garanties. Toutefois, les résidents doivent être informés en toute transparence, et avant leur entrée dans l'institution, sur la pratique de l'établissement relative à l'aide au suicide.

Accès aux soins appropriés dans le cadre des soins de longue durée

Suite à la mise en consultation de la directive concernant les critères d'accès aux soins appropriés dans le cadre des soins de longue durée, l'AVALEMS prend position au nom des établissements médico-sociaux valaisans.

L'AVALEMS soutient globalement l'introduction de cette directive. Toutefois, la limite du nombre de BESA 1 et 2 en EMS doit être augmenté à 9.5% afin de correspondre à la réalité. L'accès en EMS doit être garanti à ceux qui en ont besoin. Il convient tout particulièrement de respecter les régions et la langue (appartenance régionale, connaissances linguistiques, proximité des relations sociales).

Projet de directive concernant les lits de court séjour en EMS

Suite à notre première prise de position, le Service de la santé publique a contacté l'AVALEMS et a organisé une réunion avec l'AVALEMS pour discuter du sujet. Dans un but constructif et afin de préserver les intérêts des membres, la position de l'AVALEMS sur ce projet de directive a été adaptée.

Comme précisé lors de la première prise de position, l'AVALEMS soutient le principe de procéder à une clarification du rôle des lits de court séjour. Dans cette optique et afin de poursuivre les réflexions, l'AVALEMS souhaite, avant de modifier les conditions concernant l'exploitation des lits de court séjour, étudier en détail le contexte et se laisser le temps de débattre de la question même de l'exploitation des lits de court séjour dans les établissements médico-sociaux. Il est à noter qu'un compromis a été trouvé le 23 février 2017.

Convention cadre et mandats de prestations des CMS

Suite à la mise en consultation de l'avant-projet concernant la convention cadre et mandats de prestations des CMS, l'AVALEMS prend position au nom des établissements médico-sociaux valaisans.

L'AVALEMS soutient partiellement la convention cadre entre le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) et le Groupement valaisan des Centres médico-sociaux (CMS). L'AVALEMS soutient partiellement le mandat de prestations des CMS relevant du domaine de la santé. L'Association des EMS valaisans souligne toutefois que la politique du maintien à domicile a des limites qu'il convient de correctement considérer. De plus, comme la récente étude d'Avenir Suisse le démontre, le Valais est aujourd'hui déjà le 4^e meilleur canton de Suisse en ce qui concerne la répartition entre l'ambulatoire et le stationnaire. Pour l'AVALEMS, il n'y a donc nul besoin d'accentuer les efforts dans le sens du maintien à domicile, puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une pratique appliquée au quotidien. L'AVALEMS soutient le mandat de prestations des CMS relevant du domaine de l'intégration et de l'action sociale.

« AVALEMS – une directive pour l’assistance au suicide ? »

Suite au débat du Parlement valaisan du 10 mars 2016, une question écrite a été adressée au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) sur le sujet de l’assistance au suicide.

L’AVALEMS n’a pas édicté une telle directive et ne travaille pas sur une directive fixant le cadre relatif à l’assistance au suicide en EMS. D’autres mesures sont à l’étude et pour d’autres en cours de mise en œuvre. L’AVALEMS s’oppose fermement à légiférer sur la question de l’assistance au suicide dans les établissements médico-sociaux valaisans. La liberté et l’autonomie de chaque institution doivent être garanties. Les résidents doivent être informés en toute transparence, et avant leur entrée dans l’institution, sur la pratique de l’établissement relative à l’aide au suicide. L’AVALEMS souhaite en outre clairement renforcer les soins palliatifs dans les EMS valaisans par des équipes pluridisciplinaires, veillant à une prise en charge globale du résident, adaptée à sa situation et à son histoire de vie.

Mesures d’économie ETS2 : prémisses d’une dégradation de la prise en charge!

Le Conseil d’Etat a présenté aujourd’hui son plan de mesures d’économie dans le cadre de l’examen des tâches et structures de l’Etat du Valais. L’AVALEMS comprend le besoin d’économie mais regrette que les résidents soient pris en otage dans ce processus visant à diminuer les charges cantonales. L’AVALEMS demande que les objectifs imposés aux EMS soient en adéquation avec les moyens financiers octroyés.

Les EMS valaisans se dotent d’un système harmonisé de gestion de la qualité

Dans le but d’harmoniser la qualité de la prise en charge dans les établissements médico-sociaux et de satisfaire aux exigences cantonales, l’AVALEMS a décidé de mettre en place un système de gestion de la qualité. D’ici mars 2018, tous les EMS valaisans seront certifiés selon un catalogue de critères et d’exigences. Le premier EMS valaisan – le Seniorenzentrum à Naters – a satisfait tous les critères à 100% et a obtenu l’attestation « Qualivista Valais ».

Les comptes 2016

A VALEMS		Bilan / Bilanz			
Actif	Aktiven	31.12.2016		31.12.2015	
		CHF	%	CHF	%
Caisse	Kasse	134.50		21.20	
Poste	Postcheck	0.00		2'056.76	
Poste 2	Postcheck 2	0.00		24.50	
BCVs S 0852.05 Réserves	Walliser Kantonalbank	0.00		35'165.40	
BCVs 102.734.77.01 AVALEMS	Walliser Kantonalbank	641'786.25		264'723.20	
BCVs 102.734.78.05 Informatique	Walliser Kantonalbank	0.00		102'234.15	
BCVs 102.805.69.02	Walliser Kantonalbank	751.90		0.00	
BCVs Garantie loyer	WKB Mietzinsgarantie	14'942.35		0.00	
Trésorerie	Flüssige Mittel	657'615.00	75.6	404'225.21	40.7
Débiteurs-clients	Forderungen Dritte	0.00		59'774.90	
Créances résultant de restations de services	Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	0.00	0.0	59'774.90	6.0
Autres créances à court terme	Übrige kurzfr. Forderungen	6'220.35		0.00	
Autres créances à court terme	Übrige kurzfr. Forderungen	6'220.35	0.7	0.00	0.0
Actifs transitoires	Transitorische Aktiven	205'479.00		528'592.20	
Actifs de régularisation	Aktive Rechnungsabgrenzung	205'479.00	23.6	528'592.20	53.3
Actifs circulants	Umlaufvermögen	869'314.35	100.0	992'592.31	100.0
Machines et appareils	Maschinen, Apparate	1.00		1.00	
Mobilier et installations	Mobiliar, Einrichtungen	1.00		1.00	
Immob. corporelles meubles	Mobile Sachanlagen	2.00	0.0	2.00	0.0
Actifs immobilisés	Anlagevermögen	2.00	0.0	2.00	0.0
Actif	Aktiven	869'316.35	100.0	992'594.31	100.0

Passif	Passiven	31.12.2016		31.12.2015	
		CHF	%	CHF	%
Dettes résultant d'achats de matières et de marchandises	Verbindlichkeiten für Lieferungen/Leistungen	15'869.05		29'577.60	
Dette à court terme résult. prestations de services	Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	15'869.05	1.8	29'577.60	3.0
Passifs transitoires	Transitorische Passiven	27'563.00		150'394.00	
Passifs de régularisation	Passive Rechnungsabgr.	27'563.00	3.2	150'394.00	15.2
Cap. Étrang. à court terme	Kurzfr. Fremdkapital	43'432.05	5.0	179'971.60	18.1
Provisions pour projet	Rückstellungen für Projekte	50'000.00		40'000.00	
Provisions pour informatique	Rückstellungen für Informatik	469'273.83		706'273.83	
Provisions	Rückstellungen	519'273.83	59.7	746'273.83	75.2
Cap. Étrang. à long terme	Langfr. Fremdkapital	519'273.83	59.7	746'273.83	75.2
Capitaux étrangers	Fremdkapital	562'705.88	64.7	926'245.43	93.3
Capitaux propres	Eigenkapital	66'348.88	7.6	49'907.99	5.0
Bénéfice de l'exercice	Jahresgewinn	240'261.59		16'440.89	
Bénéfice résultant du bilan	Bilanzgewinn	240'261.59	27.6	16'440.89	1.7
Capitaux propres	Eigenkapital	306'610.47	35.3	66'348.88	6.7
Passif	Passiven	869'316.35	100.0	992'594.31	100.0

AVALEMS **Compte de résultat / Erfolgsrechnung**

		1.1.-31.12.2016	Budget 2016	1.1.-31.12.15
		CHF	CHF	CHF
Cotisations annuelles fixes	Jahresbeiträge fix	60'000.00	0.00	0.00
Cotisations annuelles variables	Jahresbeiträge variabel	461'550.00	521'550.00	504'300.00
Produits	Erträge aus Jahresbeiträgen	521'550.00	521'550.00	504'300.00
Produit "Systèmes d'information"	Ertrag "Informatiksysteme"	1'668'244.05	1'566'143.07	848'142.00
Produit "Hygiène"	Ertrag "Hygiene"	104'618.00	104'618.00	100'334.00
Produits "Sous-location"	Ertrag "Untervermietung"	8'085.00	8'940.00	8'940.00
Autres produits	Andere Erträge	2'220.00	0.00	4'452.40
Autres produits	Andere Erträge	1'783'167.05	1'679'701.07	961'868.40
Chiffre d'affaires résultant des prestations de services	Total Erträge	2'304'717.05	2'201'251.07	1'466'168.40
Cotisation "CURAviva"	Jahresbeitrag "CURAviva"	-44'308.80	-51'000.00	-50'958.80
Cotisation "ORIF Valais"	Jahresbeitrag "ORIF Wallis"	-50.00	0.00	0.00
Cotisation "ARODEMS"	Jahresbeitrag "ARODEMS"	-200.00	0.00	0.00
Cotisation "Commission Tripartite"	Jahresbeitrag "Commission Tripartite"	-50.00	0.00	0.00
Cotisation "Alter Ego"	Jahresbeitrag "Alter Ego"	-150.00	0.00	0.00
Cotisation "OrtraSSvs."	Jahresbeitrag "OrtraSSvs."	-8'100.00	0.00	0.00
Charges d'affiliation	Aufwand Mitgliedschaften	-52'858.80	-51'000.00	-50'958.80
Charges d'affiliation	Aufwand Mitgliedschaften	-52'858.80	-51'000.00	-50'958.80
Charges "Infrastructure"	Aufwand "Infrastruktur"	0.00	-1'506'143.07	-848'142.00
Charges "DOMIS"	Aufwand "DOMIS"	-357'497.30	0.00	0.00
Charges "BESA"	Aufwand "BESA"	-176'435.00	0.00	0.00
Charges "CURAtime"	Aufwand "CURAtime"	-464'531.45	0.00	0.00
Charges "OMNIS"	Aufwand "OMNIS"	-516'171.55	0.00	0.00
Charges "BESAdoc/Ressourcen"	Aufwand "BESAdoc/Ressourcen"	-60'205.80	0.00	0.00
Charges "Qualivista"	Aufwand "Qualivista"	-3'501.20	0.00	0.00
Charges Informatique	Aufwand Informatik	-1'578'342.30	-1'506'143.07	-848'142.00
Charges Informatique	Aufwand Informatik	-1'578'342.30	-1'506'143.07	-848'142.00
Charges des prestations "Hygiène"	Aufwand aus Leistungen "Hygiene"	-104'618.00	-104'618.00	-100'334.00
Charges "Hygiène"	Aufwände "Hygiene"	-104'618.00	-104'618.00	-100'334.00
Charges "Hygiène"	Aufwände "Hygiene"	-104'618.00	-104'618.00	-100'334.00
Résultat brut	Bruttoergebnis	568'897.95	539'490.00	466'733.60

AVALEMS		Compte de résultat / Erfolgsrechnung		
		1.1.-31.12.2016	Budget 2016	1.1.-31.12.15
		CHF	CHF	CHF
Salaires net	Nettolöhne	-181'126.35	-225'000.00	-223'068.00
Charges sociales	Sozialversicherungen	-62'097.65	-45'000.00	0.00
Assurance-accident (LAA)	Unfallversicherung	-3'369.50	0.00	0.00
Assurance indemnité journalière	Taggeldversicherung	-3'576.60	0.00	0.00
Mandat de fiduciaire	Treuhandmandat	-17'341.05	-20'000.00	-13'022.65
Mandat de traductions	Übersetzungsmandat	-39'367.75	-35'000.00	-15'265.70
Mandat externe	Leistungsmandat extern	-98'127.00	-40'000.00	0.00
Formation et formation continue	Aus- und Weiterbildung	-780.00	-1'000.00	0.00
Frais professionnels	Spesen	-10'844.90	-5'000.00	0.00
Indemnités forfaitaires	Spesenentschädigung pauschal	-1'600.00	0.00	0.00
Charges de personnel	Personalkosten	-418'230.80	-371'000.00	-251'356.35
Charges de personnel	Personalkosten	-418'230.80	-371'000.00	-251'356.35
Résultat brut après charges personnel	Bruttoergebnis nach Personalaufwand	150'667.15	168'490.00	215'377.25
Rémunération Président et Vice	Entsch. Président und Vize-Präsic	-7'000.00	-7'000.00	-4'000.00
Rémunération Comité	Entschädigung Komitee	-11'000.00	-10'000.00	0.00
Rémunération Commissions	Entschädigung Kommissionen	-10'650.00	-4'000.00	0.00
Frais de comité	Spesen des Komitees	-5'163.10	-3'000.00	-21'547.90
Charges de publicité	Werbeaufwand	-33'813.10	-24'000.00	-25'547.90
Loyer	Miete	-16'800.00	-16'800.00	-16'800.00
Nettoyage	Reinigung	-5'214.85	-5'500.00	-4'394.55
Entretien et réparation et charges	Unterhalt, Reparatur und Aufwänd	-2'003.30	-3'000.00	-4'561.75
Loyer des machines	Miete Maschinen	-4'880.50	-4'880.00	-5'598.95
Achat de meubles et machines	Ankauf Möbel und Maschinen	-2'144.90	-5'000.00	0.00
Charges de locaux	Raumaufwand	-31'043.55	-35'180.00	-31'355.25
Assurances de patrimoine entreprise/	Vermögensversicherung	-525.00	0.00	0.00
Perte exploitation	Büroversicherung/Haftung/	-727.50	-2'500.00	-1'783.60
Protection juridique	Betriebsverlust	-603.80	0.00	0.00
Charges d'assurances	Rechtsschutz	-1'856.30	-2'500.00	-1'783.60
Matériel de bureau	Aufwände Versicherungen	-2'048.20	-3'000.00	-2'630.55
Littérature, journaux, magazines	Büromaterial	-1'345.00	-2'500.00	-865.00
Événements	Literatur, Zeitungen, Zeitschriften	-4'640.45	0.00	-9'338.75
Téléphone / Internet	Anlässe	-2'126.40	-3'000.00	-1'629.50
Correspondance	Telefon / Internet	-2'520.15	-2'000.00	-801.10
Informatique SG	Korrespondenz	-7'642.05	-13'000.00	-9'703.45
Publication / Impression	Informatik GS	-9'370.65	-10'000.00	-2'141.85
Site internet	Publikations- / Druckkosten	-7'571.15	-20'000.00	0.00
Autres charges d'exploitation	Internetseite	-2'814.05	-3'000.00	-15'827.95
Charges de fonctionnement	Andere Betriebskosten	-40'078.10	-56'500.00	-42'938.15
Total des charges	Total Aufwand	-106'791.05	-118'180.00	-101'624.90
Résultat d'exploitation avant amortissements de valeur, résultat financier et impôts (EBITDA)	Betriebliches Ergebnis vor Abschreibungen, Finanzerfolg und Steuern (EBIDTA)	43'876.10	50'310.00	113'752.35

AVALEMS **Compte de résultat / Erfolgsrechnung**

		1.1.-31.12.2016	Budget 2016	1.1.-31.12.15
		CHF	CHF	CHF
Amort. machines et appareils	Amort. Maschinen und Geräte	-3'784.20	-500.00	-6'178.50
Amort. mobilier et installation	Amort. Mobiliar und Installationen	-42'216.00	0.00	-1'102.80
Amortissements	Abschreibungen	-46'000.20	-500.00	-7'281.30
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts (EBIT)	Betriebliches Ergebnis vor Zinsen und Steuern (EBIT)	-2'124.10	49'810.00	106'471.05
Intérêts payés	Bezahlte Zinsen	-444.15	-100.00	-67.91
Charges financières	Finanzaufwand	-444.15	-100.00	-67.91
Intérêts reçus	Erträge aus Zinsen	50.29	100.00	82.25
Produits financiers	Finanzertrag	50.29	100.00	82.25
Charg. et prod. financiers	Finanzaufwand /-ertrag	-393.86	0.00	14.34
Résultat d'exploitation avant impôts (EBT)	Betriebl. Ergebnis vor Steuern (EBT)	-2'517.96	49'810.00	106'485.39
Attribution "Projets stratégiques"	Strategische Projekte	0.00	-40'000.00	-90'000.00
Charges exceptionnels	Ausserordentlicher Aufwand	-34'751.50	0.00	0.00
Charges exceptionnels	Ausserordentlicher Aufwand	-34'751.50	-40'000.00	-90'000.00
Produits exceptionnels	Ausserordentlicher Ertrag	277'531.05	0.00	0.00
Produits exceptionnels	Ausserordentlicher Ertrag	277'531.05	0.00	0.00
Charges et produits exceptionnels	Ausserordentlicher Aufwand und Ertrag	242'779.55	-40'000.00	-90'000.00
Bénéfice de l'exercice avant impôts	Jahresgewinn vor Steuern	240'261.59	9'810.00	16'485.39
Provision pour impôts dûs	Rückst. für geschuld. Steuern	0.00	-200.00	-44.50
Bénéfice de l'exercice	Jahresgewinn	240'261.59	9'610.00	16'440.89

Mentions légales (Art. 959 CO)

Continuité

Le plan comptable a été ajusté dans la comptabilité annuelle. Cet ajustement rend difficile la comparaison des comptes annuels 2016 avec ceux des années précédentes.

Autres informations complémentaires

Les salaires sont comptabilisés nets. Le compte "Charges sociales" comprend donc les contributions de l'employeur et de l'employé.



(rechtsverbindliche Unterschrift)

Sion, 06.04.2017

Lieu / Date

Rapport de l'organe de révision

Destiné à l'Assemblée générale de l'AVALEMS

Monsieur le Président,
Chers membres,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé le 6 mars 2017 et le 28 mars 2017 au contrôle des comptes annuels de l'AVALEMS, clôturés en date du 31 décembre 2016.

Le bilan, dont le total s'élève à CHF 869'316.35 et le compte de pertes et profits qui présente un profit net de CHF 240'261.59 concordent avec la comptabilité.

Toutes les pièces justificatives ont été mises à notre disposition et tous les renseignements utiles nous ont été fournis.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons, Monsieur le Président, chers membres, d'approuver les comptes 2016 de l'AVALEMS qui vous sont soumis et d'en donner décharge aux organes responsables.

Sion, 28 mars 2017

Les contrôleurs :



German Varonier



Claude Crettol

Les priorités pour 2017 découlant de la stratégie 2016 - 2021

N°	Objectifs stratégiques	Mesures
6.1	L'AVALEMS a établi et adopté une charte de valeurs. Un suivi sur le plan éthique est mis en place.	Le Conseil éthique est nommé et son cahier des charges est défini. Le Conseil éthique prépare les travaux pour un projet de charte éthique.
6.2	La communication, proactive et réactive, envers les groupes cibles – grand publique, autorités, politiciens et médias – est établie. Elle est précise, consistante et orientée à long terme.	La communication, proactive et réactive, envers les groupes cibles – grand publique, autorités, politiciens et médias – est établie. En 2017, un effort particulier sera mis afin de dynamiser les relations avec les politiciens et la presse. A cette fin, des « Déjeuners thématiques » seront mis en place.
6.2	Des mesures dans le but d'augmenter le niveau de connaissance des problématiques des EMS valaisans et la visibilité de ces derniers sont mises en place.	Une série d'infographies est mise en place et sera largement diffusée. Les thématiques des finances des EMS, de la formation du personnel EMS et des typologies des résidents EMS seront explicitées.
6.3	L'AVALEMS consulte régulièrement ses membres concernant ses services.	Des relations étroites sont instaurées avec les directeurs des EMS de tout le canton. Des visites sur le terrain sont organisées et menées régulièrement. Tous les EMS ont été visités au moins une fois. Un système d'évaluation annuel des services de l'AVALEMS est mis en place. La culture du feedback est instaurée.
6.3	L'AVALEMS est à jour avec les dossiers urgents.	Une convention pour la psychogériatrie est signée avec le Service de psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée. Les développements latents OMNIS et les bugs sont tous mis en œuvre. Tous les nouveaux développements sont bloqués jusqu'à ce que les priorités 1, 2 et 3 aient été réalisées.

N°	Objectifs stratégiques	Mesures
6.3	L'AVALEMS travaille dans le sens de l'harmonisation des pratiques.	Le service « Recommandation des pratiques » est mis en place. Des recommandations régulières, couvrant les activités au niveau des soins, de l'informatique et de l'administration, sont publiées.
6.3	Les institutions membres sont unies et fédérées au sein de l'AVALEMS.	La communication interne est maintenue au niveau qualitatif. Un rapport annuel complet est réalisé.
6.4	L'AVALEMS est en négociation avec tous les groupes d'assurances.	Les négociations avec les assureurs sont relancées et aboutissent à des conventions définitives dans le domaine de l'assistance pharmaceutique.
6.4	Des projets dans le domaine des finances sont développés et mis en œuvre.	La commission interne « Finances » a terminé ses travaux au niveau de la révision de la comptabilité analytique et concernant le plan comptable. Les effets relatifs aux résultats définitifs de CuraTIME sont intégrés dans les réflexions et le SSP/DSSC sont sensibilisés.
6.5	Des projets dans le domaine du personnel sont développés et mis en œuvre.	La commission interne « Personnel » a terminé ses travaux au niveau de la révision de dotation en personnel ainsi que de la classification du personnel. Ces deux projets sont validés par l'AG. Une offre de formation interne à l'Association pour directeur EMS est mise en place. Une offre de préparation à la retraite pour les employés soumis aux statuts de l'AVALEMS et les directeurs est mise en place avec Pro Senectute.
6.5	Des projets dans le domaine des soins et de la qualité sont développés et mis en œuvre.	La commission interne « Soins et Qualité » a terminé ses travaux sur les projets suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Contrat médecin répondant – Cahier des charges med-rép – Contrat pharmacien répondant – Cahier des charges pharm-rép – Participation active aux débats sur les soins palliatifs

N°	Objectifs stratégiques	Mesures
6.5	La commission informatique est dissoute jusqu'au 01.01.2020.	
6.6	Le secrétariat général de l'AVALEMS assure ses tâches de manière professionnelle, qualitative et rapide.	<p data-bbox="847 571 1402 689">Le règlement organisationnel est adapté et appliqué au sein du secrétariat général de l'AVALEMS.</p> <p data-bbox="847 703 1402 902">Un carnet d'adresses dynamique et permettant l'envoi groupé est mis en place. Les adresses sont mises à jour et, pour celles qui doivent être publiées, le sont régulièrement. Un suivi est à mettre en place</p> <p data-bbox="847 916 1402 994">Des modèles de documents sont mis en place pour tous les documents standards</p>
6.6	Les ressources humaines sont complétées et sont motivées.	<p data-bbox="847 1046 1402 1124">Un/e responsable du domaine des soins et de la qualité est engagé/e.</p> <p data-bbox="847 1137 1402 1234">Différentes mesures de motivation et cohésion d'équipe sont mises en place.</p>
6.6	Contrôle des activités	<p data-bbox="847 1296 1402 1375">Un « balanced scorecard » simplifié mais très ciblé est instauré.</p> <p data-bbox="847 1388 1402 1485">Un planning des activités très détaillé est réalisé.</p>



Contact

AVALEMS
Avenue de la Gare 29
CH - 1950 Sion

027 323 03 33
info@avalems.ch

www.avalems.ch